



**GOVERNEMENT**

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

# Inclusion numérique en bibliothèque

Groupe de travail interministériel

Ministère de la Cohésion des territoires et des  
Relations aux collectivités territoriales

- Agence nationale de la cohésion des territoires

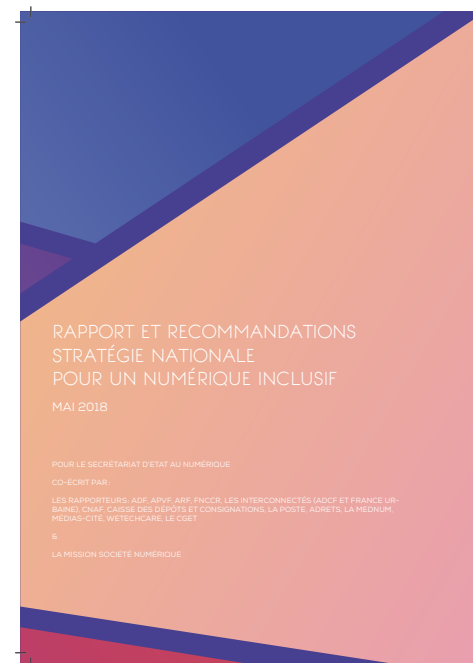
et ministère de la Culture

- Vendredi 26 mars 2021 – Conseil de la coopération de la Bpi

## Définition de l'inclusion numérique

**« Un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu et à leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique. »**

***Définition d'Emmaüs Connect.***



## Enjeux

***La transformation numérique des services publics est un processus inéluctable, et fondamentalement positif, mais elle se doit de respecter les objectifs de services publics et ne laisser personne de côté.***

- **13 millions de Français** en difficultés avec le numérique
- **Objectif 100% de services publics dématérialisés en 2022**  
(Programme Action publique 2022 )
- **Disparition progressive des services publics de proximité**
- Le **rapport Orsenna**, traduit dans le **Plan Bibliothèques**, réaffirme que l'inclusion numérique fait aujourd'hui partie des missions des bibliothèques.

Rapport du Défenseur des droits, « **Dématérialisation et inégalités d'accès aux services publics** » (janvier 2019)

# Propositions du groupe de travail

| 2019<br>Groupe de travail<br>interministériel   | 2020<br>Elaboration de la feuille<br>de route   | 2021<br>Mise en œuvre  |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations de professionnels des bibliothèques,</li><li>• Acteurs de la médiation numérique,</li><li>• Associations d'élus,</li><li>• Agence du numérique, CGET</li><li>• CNFPT</li><li>• Ministère de la Culture</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des outils et de la charte</li><li>• Formation : socle minimal et référentiels de compétences partagés</li><li>• Accompagnement financier : CTL / CDLI, DGD Bibliothèques / BNR, Fonds européens</li><li>• Communication et advocacy</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Les bibliothèques mieux identifiées et éligibles au programme « inclusion numérique » du plan France relance</li><li>• dispositif conseillers numériques (ANCT)</li><li>• Journée inclusion numérique</li><li>• Outils et charte</li></ul> |

## Focus sur le dispositif Conseillers numériques

(Agence nationale de la cohésion des territoires – France Relance)



4 000 postes



2 600 structures inscrites



15 000 candidats



### Missions des conseillers :

- Soutien dans les usages quotidiens du numérique
- Sensibilisation aux enjeux / usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants
- Autonomisation pour réaliser des démarches administratives en ligne seul.

### Accompagnement de l'Etat :

- 50 000€ par conseiller (sur deux ans)
- formation certifiante
- Kit, ressources pédagogiques



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CONTACTS :

**Thierry Claerr** : [thierry.claerr@culture.gouv.fr](mailto:thierry.claerr@culture.gouv.fr)

**Raphaële Gilbert**: [raphaele.gilbert@culture.gouv.fr](mailto:raphaele.gilbert@culture.gouv.fr)

Vendredi 26 mars 2021 – Conseil de la  
coopération de la Bpi